

Jean-Baptiste Zufferey  
Isabelle Romy

# **La construction et son environnement en droit public**

Éléments choisis pour les architectes,  
les ingénieurs et les experts de l'immobilier

# Table des matières

	Avant-propos.....	V
	Sommaire.....	VII
	Bibliographie générale.....	IX
	Table des abréviations.....	XI
Partie I	<b>La profession d'architecte et d'ingénieur.....</b>	<b>1</b>
Chap. 1	Trois jurisprudences en guise de fil conducteur.....	3
	1.1 L'obligation de domicile pour les architectes et ingénieurs.....	3
	1.2 L'interdiction de publicité pour les architectes ...	4
	1.3 L'obligation de recourir à un mandataire reconnu pour déposer des plans.....	5
Chap. 2	Le droit public (de la construction).....	7
	2.1 La définition.....	7
	2.2 La délimitation par rapport au droit privé.....	7
	2.2.1 Le droit privé.....	8
	2.2.2 Les critères et l'importance de la distinction entre le droit privé et le droit public.....	9
	2.3 La délimitation par rapport aux « normes privées ».....	10
	2.3.1 Les normes privées.....	10
	2.3.2 La réception des normes privées dans l'ordre juridique.....	12
	2.3.2.1 L'intégration par les parties.....	12
	2.3.2.2 Le renvoi par le législateur.....	12

	2.3.2.3	<i>L'utilité en l'absence de règles</i> ....	13
	2.3.3	Les développements européens .....	13
	2.3.4	Les questions de fond.....	14
2.4		Les deux grands domaines du droit public .....	15
	2.4.1	Le droit constitutionnel .....	15
	2.4.2	Le droit administratif .....	15
	2.4.3	les architectes et ingénieurs face au droit public .....	16
2.5		Les sources du droit public .....	17
	2.5.1	Les règles de droit.....	17
		2.5.1.1 <i>La notion</i> .....	17
		2.5.1.2 <i>Le droit national</i> .....	18
		2.5.1.3 <i>Le droit international</i> .....	19
		2.5.1.4 <i>Le droit non écrit</i> .....	19
	2.5.2	La jurisprudence et la doctrine .....	19
Chap. 3		Les droits fondamentaux.....	21
	3.1	Notion, fondements et restrictions .....	21
	3.2	Les divers droits .....	22
		3.2.1 La garantie de la propriété (art. 26 Cst.).....	22
		3.2.2 La liberté économique (art. 27 Cst.) .....	23
		3.2.3 Les autres droits et libertés .....	24
Chap. 4		Les principes de l'activité administrative .....	27
	4.1	En général.....	27
	4.2	Les trois principes les plus importants.....	28
		4.2.1 Le principe de la légalité .....	28
		4.2.2 Le principe de l'intérêt public.....	31
		4.2.3 Le principe de la proportionnalité .....	32
Chap. 5		L'activité administrative .....	33
	5.1	La décision administrative .....	33
		5.1.1 La notion.....	33
		5.1.2 Les exigences formelles .....	35
		5.1.3 Les clauses accessoires.....	35
		5.1.4 Une décision importante pour la construction : l'autorisation .....	36
		5.1.4.1 <i>L'autorisation ordinaire</i> .....	36
		5.1.4.2 <i>L'autorisation exceptionnelle</i> <i>(dérogation)</i> .....	37
	5.1.5	La décision et le contrat de droit administratif .....	37
	5.1.6	La décision et la concession.....	38

5.2	La procédure administrative.....	39
5.2.1	Le déroulement de la procédure.....	39
5.2.2	Les sources de la procédure.....	39
5.2.3	Les règles générales de procédure.....	40
5.2.4	Un droit particulier: celui d'être entendu.....	42
5.2.5	Les recours.....	44
	5.2.5.1 <i>Le principe</i> .....	44
	5.2.5.2 <i>Les divers recours</i> .....	45
	5.2.5.3 <i>Qualité pour recourir, délais, effet suspensif, frais et dépens</i> .....	46
5.2.6	L'exécution des décisions.....	49
Chap. 6	La réglementation matérielle de la profession.....	51
6.1	Le droit suisse.....	51
6.1.1	Le panorama.....	51
6.1.2	Les conséquences de la réglementation existante.....	52
6.2	La libre circulation des mandataires.....	56
6.2.1	Les sources.....	56
6.2.2	L'Accord bilatéral.....	57
6.2.3	Le système général de reconnaissance des diplômes (en particulier d'ingénieur).....	57
6.2.4	La reconnaissance sectorielle des diplômes d'architecte.....	59
	6.2.4.1 <i>Les fondements</i> .....	59
	6.2.4.2 <i>La reconnaissance des diplômes suisses</i> .....	59
	6.2.4.3 <i>La reconnaissance des diplômes étrangers en Suisse</i> .....	61
6.2.5	La reconnaissance des spécialisations d'urbaniste et de géomètre.....	61
6.2.6	La portée de l'Accord bilatéral.....	62
	6.2.6.1 <i>Au niveau fédéral</i> .....	62
	6.2.6.2 <i>Au niveau cantonal</i> .....	64
Chap. 7	L'architecte et l'ingénieur experts dans les litiges de la construction et de l'immobilier.....	67
7.1	La notion d'expert.....	67
	7.1.1 <i>L'absence d'officialisation</i> .....	67
	7.1.2 <i>Honnêteté, loyauté et indépendance</i> .....	68
7.2	Les catégories d'expertise et leurs principales caractéristiques.....	69
	7.2.1 <i>Le système de l'expertise</i> .....	69

	7.2.2	L'impact de la qualification .....	71
7.3		Trois questions typiques de l'expertise judiciaire	73
	7.3.1	La relation entre le juge et l'expert.....	73
	7.3.2	La distinction entre le fait et le droit.....	73
	7.3.3	La responsabilité de l'Etat.....	74
7.4		L'expert en estimation immobilière.....	77
	7.4.1	L'importance et les risques de l'estimation immobilière .....	77
	7.4.2	Le développement de la normalisation .....	78
7.5		Le rôle de l'expert dans les méthodes alternatives de résolution des conflits .....	79
	7.5.1	Le contexte général .....	79
	7.5.2	Le développement des Dispute Boards .....	79
	7.5.3	L'expertise-arbitrage.....	80
7.6		La responsabilité de l'expert .....	81
	7.6.1	Les situations « types » .....	81
	7.6.2	Les conditions générales de la responsabilité de l'expert.....	83
	7.6.3	La responsabilité délictuelle de l'expert.....	84
	7.6.4	La responsabilité contractuelle de l'expert....	85
	7.6.5	La responsabilité de l'expert pour la confiance qu'il déçoit .....	86
	7.6.6	L'assurance responsabilité civile de l'expert..	87
Partie II		<b>Les marchés publics d'architecture et d'ingénierie</b> .....	89
Chap. 8		Quelques généralités .....	91
	8.1	Les notions.....	91
	8.2	L'importance .....	92
	8.3	Un exemple en guise de fil conducteur .....	93
	8.3.1	Le cas .....	93
	8.3.2	Les questions juridiques .....	93
	8.4	Le déroulement standard d'une procédure d'adjudication.....	94
Chap. 9		Les sources et leur application.....	97
	9.1	Le panorama général des sources .....	97
	9.2	Le droit international .....	98
	9.2.1	Les règles de l'Organisation mondiale du commerce .....	98

	9.2.2	Le droit de l'Union européenne .....	98
9.3		Les marchés fédéraux.....	99
	9.3.1	La Loi fédérale sur les marchés publics .....	99
	9.3.2	L'Ordonnance sur les marchés publics.....	102
		9.3.2.1 <i>L'application de la Loi fédérale</i> <i>sur les marchés publics</i> .....	102
		9.3.2.2 <i>Les « autres marchés »</i> .....	103
		9.3.2.3 <i>Les concours (renvoi)</i> .....	103
9.4		Les marchés cantonaux et communaux.....	103
	9.4.1	L'Accord intercantonal sur les marchés publics .....	103
	9.4.2	La Loi fédérale sur le marché intérieur.....	105
Chap. 10		Le contenu des réglementations.....	107
	10.1	Les types de procédures .....	107
	10.2	Les critères d'évaluation.....	108
	10.3	L'adjudication.....	109
	10.4	La protection juridique des soumissionnaires ....	110
	10.5	Les concours .....	111
		10.5.1 La notion de concours.....	111
		10.5.2 Les sources .....	112
		10.5.3 Le régime.....	112
	10.6	Quelques autres questions .....	113
Partie III		<b>L'ouvrage et son emplacement: aménagement du territoire et expropriation</b> .....	117
Chap. 11		Les fondements .....	119
	11.1	La notion .....	119
	11.2	Les sources .....	120
		11.2.1 La Constitution fédérale .....	120
		11.2.2 La législation fédérale .....	120
		11.2.3 La législation cantonale.....	121
		11.2.4 La réglementation communale .....	122
	11.3	L'aménagement du territoire et la garantie de la propriété .....	123
	11.4	L'aménagement du territoire et la démocratie.....	123
	11.5	Les buts et les principes de l'aménagement du territoire .....	124

Chap. 12	Les plans et les zones.....	127
	12.1 Les différentes espèces de plans.....	127
	12.1.1 En général .....	127
	12.1.2 Les plans directeurs .....	127
	12.1.3 Les plans d'affectation et les types de zones .....	128
	12.2 La nature juridique des plans .....	130
Chap. 13	Les autorisations.....	133
	13.1 Le principe et sa justification.....	133
	13.2 L'assujettissement à l'autorisation .....	134
	13.3 Les conditions de base de l'autorisation .....	135
	13.4 L'autorisation ordinaire et exceptionnelle .....	136
	13.4.1 Le système.....	136
	13.4.2 Les dérogations hors de la zone à bâtir .....	138
	13.4.2.1 <i>La règle générale de l'art. 24 LAT</i> .....	138
	13.4.2.2 <i>Les changements d'affectation hors de la zone à bâtir qui ne nécessitent pas de travaux de transformation (art. 24a LAT) .....</i>	138
	13.4.2.3 <i>Les activités accessoires non agricoles hors de la zone à bâtir (art. 24b LAT).....</i>	139
	13.4.2.4 <i>Les constructions et installations existantes sises hors de la zone à bâtir et non conformes à l'affectation de la zone (art. 24c LAT) .....</i>	140
	13.4.2.5 <i>Les exceptions de droit cantonal hors de la zone à bâtir (art. 24d LAT) .....</i>	140
Chap. 14	L'expropriation matérielle .....	141
	14.1 La notion .....	141
	14.1.1 La définition.....	141
	14.1.2 Les deux situations .....	141
	14.2 Expropriation et aménagement du territoire.....	142
	14.3 Expropriation et police des constructions .....	143
Chap. 15	L'expropriation formelle.....	145
	15.1 La notion .....	145
	15.2 Les sources .....	146
	15.3 La procédure d'expropriation.....	148

	15.4 Quelques questions ponctuelles choisies .....	149
	15.4.1 L'objet de l'expropriation.....	149
	15.4.2 L'indemnisation .....	150
Partie IV	<b>La configuration de l'ouvrage: la police des constructions</b> .....	153
Chap. 16	La police des constructions et ses fondements.....	155
	16.1 La notion .....	155
	16.2 Les sources législatives .....	155
Chap. 17	Les principales règles matérielles .....	157
	17.1 Solidité, sécurité et salubrité des constructions..	157
	17.2 Esthétique et intégration des constructions .....	160
	17.3 Coefficients et volumétrie .....	161
	17.4 D'autres dispositions encore .....	162
Chap. 18	La procédure.....	165
	18.1 Le déroulement général .....	165
	18.2 L'autorisation de construire .....	166
	18.2.1 Le principe .....	166
	18.2.2 Les qualifications professionnelles pour présenter un projet .....	168
	18.2.3 L'enquête publique et les oppositions.....	168
	18.2.4 La modification ultérieure du projet.....	169
	18.2.5 La durée de validité de l'autorisation .....	169
	18.3 Le certificat de conformité et le permis d'occuper.....	170
	18.4 Les sanctions .....	171
	18.5 Les recours.....	172
Partie V	<b>L'ouvrage et ses nuisances</b>	
Chap. 19	Les fondements .....	175
	19.1 L'environnement .....	175
	19.2 Le droit de l'environnement.....	176
	19.2.1 Panorama .....	176
	19.2.2 Le droit suisse .....	177
	19.2.2.1 La Constitution fédérale .....	177
	19.2.2.2 Les lois fédérales et leurs ordonnances d'application.....	180

19.2.2.2.1	Les normes destinées à protéger l'environnement au sens strict .....	180
19.2.2.2.2	Les autres normes qui assurent également une protection de « l'équilibre écologique » .....	183
19.2.2.2.3	Les normes qui instituent une protection spéciale .....	183
19.2.2.2.4	Les normes protectrices indirectes .....	184
19.2.2.3	Le droit cantonal .....	185
19.2.2.4	Les directives administratives et les normes techniques privées .....	186
19.2.2.5	Les rapports entre le droit public et le droit privé, notamment en matière de lutte contre les nuisances .....	186
19.2.3	Le droit international de l'environnement .....	188
19.2.3.1	La notion et les sources .....	188
19.2.3.2	Les effets .....	189
19.2.3.3	La Convention européenne des droits de l'homme .....	190
19.3	Les principes de protection .....	192
19.3.1	Le principe de prévention .....	192
19.3.1.1	La différence entre principe de prévention et principe de précaution .....	192
19.3.1.2	Les sources .....	193
19.3.2	La limitation à la source .....	194
19.3.3	Le développement durable .....	194
19.3.4	Le principe du pollueur-payeur ou principe de causalité .....	195
19.3.5	Le principe de l'application immédiate .....	196
19.3.6	Le principe d'assainissement .....	197
19.3.7	L'évaluation d'ensemble .....	198
Chap. 20	Le système de la Loi sur la protection de l'environnement .....	199
20.1	Les concepts de rattachement en matière de construction .....	199
20.1.1	L'installation .....	200
20.1.1.1	La notion .....	200
20.1.1.2	L'installation nouvelle ou modifiée .....	201
20.1.2	Les atteintes à l'environnement .....	202

20.2	Les instruments d'intervention .....	203
20.2.1	Panorama .....	203
20.2.2	Les instruments économiques .....	204
20.2.2.1	<i>En général</i> .....	204
20.2.2.2	<i>Les taxes d'incitation</i> .....	205
20.2.2.3	<i>Les titres d'émission</i> .....	206
20.2.3	Les mesures d'urgence .....	207
20.3	La responsabilité civile .....	208
20.3.1	La responsabilité pour le risque créé .....	208
20.3.2	La responsabilité pour les dommages causés par des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés .....	210
Chap. 21	La protection contre les immissions : le régime général	213
21.1	Le système de protection à deux niveaux.....	213
21.2	Les mesures préventives à la source .....	214
21.2.1	Le principe (art. 11 al. 2 LPE).....	214
21.2.2	Les instruments de limitation des émissions ...	214
21.2.3	La détermination des limites d'émissions préventives .....	216
21.3	La limitation plus sévère des émissions (art. 11 al. 3 LPE) .....	217
21.3.1	Le principe .....	217
21.3.2	Le respect du principe de proportionnalité ...	218
21.3.3	La détermination des atteintes « nuisibles ou incommodantes » .....	219
21.4	L'intervention au lieu d'impact .....	221
Chap. 22	La protection contre la pollution de l'air .....	223
22.1	Le contexte et la réglementation .....	223
22.1.1	Quelques données de fait .....	223
22.1.2	Les sources légales.....	224
22.2	Le régime de protection contre les pollutions atmosphériques .....	225
22.2.1	La limitation préventive des émissions (de polluants atmosphériques).....	225
22.2.2	La limitation plus sévère des émissions .....	227
22.3	Le plan de mesures relatif aux pollutions atmosphériques .....	227
22.3.1	La notion.....	227
22.3.2	La mise en œuvre du plan de mesures.....	229

	22.3.2.1	<i>La distinction entre installations existantes et installations nouvelles</i> .....	229
	22.3.2.2	<i>Les mesures au sens de l'art. 12 LPE</i> .....	229
	22.3.2.3	<i>Les mesures à transposer</i> .....	230
	22.3.3	Questions particulières .....	232
	22.3.3.1	<i>L'adoption d'un plan d'affectation spécial</i> .....	232
	22.3.3.2	<i>Les routes nationales</i> .....	233
Chap. 23		La protection contre le bruit .....	235
	23.1	Le contexte et la réglementation .....	235
	23.1.1	Quelques données de fait .....	235
	23.1.2	Les sources légales.....	236
	23.1.3	Le champ d'application de la réglementation .....	237
	23.2	Le régime de protection contre le bruit .....	238
	23.2.1	La limitation préventive des émissions .....	238
	23.2.2	La limitation plus sévère des émissions.....	239
	23.2.3	Les degrés de sensibilité .....	240
	23.2.4	Les cadastres de bruit .....	241
	23.3	Les points importants en matière de construction et d'aménagement du territoire .....	242
	23.3.1	Les règles applicables aux installations fixes .....	242
	23.3.2	Les règles applicables aux zones à bâtir .....	244
	23.3.3	Les règles applicables aux bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit .....	244
Partie VI		<b>La construction dans un sol réglementé</b> .....	247
Chap. 24		Les déchets .....	249
	24.1	Le contexte et la réglementation .....	249
	24.1.1	Les données de fait et les développements législatifs.....	249
	24.1.2	Les sources légales.....	251
	24.1.3	La notion de déchet.....	252
	24.2	Le régime juridique .....	255
	24.2.1	Les principes .....	255
	24.2.2	La planification .....	255
	24.2.3	L'obligation d'éliminer .....	257
	24.2.4	La valorisation .....	258
	24.2.5	L'incinération .....	258

24.2.6	Le stockage (les décharges) .....	259
24.2.6.1	<i>La notion</i> .....	259
24.2.6.2	<i>Les décharges contrôlées</i> .....	260
24.2.6.3	<i>Les dépôts provisoires</i> .....	261
24.2.7	Le choix des sites d'installation des déchets .....	261
24.2.7.1	<i>La géologie, l'hydrogéologie et l'hydrologie</i> .....	261
24.2.7.2	<i>La protection des eaux</i> .....	262
24.2.7.3	<i>L'exposition au bruit, la pollution de l'air et du sol</i> .....	262
24.2.7.4	<i>Le transport et l'urbanisation</i> .....	262
24.2.7.5	<i>La protection de la nature et du paysage</i> .....	263
24.2.7.6	<i>Le conflit avec d'autres utilisations</i> .....	263
24.2.7.7	<i>Le volume de l'installation</i> .....	263
24.2.7.8	<i>Les questions de planifications et d'étude d'impact sur l'environnement</i> .....	264
24.2.8	Les frais d'élimination .....	264
24.3	Les mouvements internationaux de déchets spéciaux .....	266
24.3.1	La Convention de Bâle .....	266
24.3.2	La réglementation européenne .....	267
24.3.3	Le droit suisse .....	268
Chap. 25	Les sites contaminés .....	271
25.1	Le contexte et la réglementation .....	271
25.1.1	Les données de fait et les développements législatifs .....	271
25.1.2	Les sources légales .....	272
25.1.3	Les notions de site pollué et de site contaminé .....	273
25.1.4	Les délimitations avec les règles sur la protection des sols et celle sur les déchets ...	273
25.2	Les procédures d'investigation et d'assainissement .....	274
25.2.1	Le déroulement de la procédure d'assainissement et ses acteurs .....	274
25.2.2	Le recensement des sites au cadastre .....	276
25.2.3	La désignation des sites contaminés: les besoins de surveillance et d'assainissement	278

	25.2.3.1	L'investigation préalable .....	278
	25.2.3.2	L'évaluation de la menace aux biens protégés.....	279
	25.2.4	Les buts et l'urgence de l'assainissement .....	281
	25.2.4.1	L'investigation de détail .....	281
	25.2.4.2	L'évaluation des buts et de l'urgence de l'assainissement .....	281
	25.2.5	Les mesures d'assainissement .....	281
	25.2.5.1	Le projet d'assainissement .....	281
	25.2.5.2	La décision d'assainissement.....	282
	25.2.6	La responsabilité pour les mesures d'investigation et d'assainissement .....	282
	25.2.7	La responsabilité pour les frais d'investigation et d'assainissement .....	283
	25.2.7.1	L'art. 32d LPE.....	283
	25.2.7.2	La répartition entre les divers perturbateurs.....	284
	25.2.7.3	La procédure.....	285
	25.2.7.4	La prise en considération des rapports de droit privé entre les divers perturbateurs.....	286
	25.2.7.5	Les anciennes décharges de déchets urbains et les sites orphelins.....	286
	25.2.8	Contamination et projet de construction .....	287
	25.2.8.1	Le traitement des matériaux d'excavation.....	287
	25.2.8.2	Les rapports entre l'exécution du projet de construction et l'assainissement .....	288
Chap. 26		La protection des sols.....	289
	26.1	Le contexte et la réglementation .....	289
	26.2	Le champ d'application.....	290
	26.3	Les mesures de protection .....	291
	26.3.1	Le système.....	291
	26.3.2	La limitation préventive des émissions.....	292
	26.3.2.1	Les mesures de lutte contre les atteintes chimiques et biologiques	292
	26.3.2.2	Les mesures de lutte contre les atteintes physiques.....	293

26.3.3	Les mesures de protection au lieu d'impact ..	293
26.3.3.1	<i>Les restrictions d'utilisation .....</i>	294
26.3.3.2	<i>Les mesures de réhabilitation ou d'assainissement .....</i>	294
Partie VII	<b>L'équilibre écologique .....</b>	297
Chap. 27	La protection des eaux .....	299
27.1	Le contexte et la réglementation .....	299
27.1.1	Quelques données de fait .....	299
27.1.2	Les sources légales.....	301
27.1.3	Les buts de la Loi sur la protection des eaux et son champ d'application .....	302
27.1.4	Les principes .....	303
27.2	La protection qualitative des eaux.....	304
27.2.1	Les déversements et l'évacuation des eaux...	304
27.2.2	Le traitement des eaux usées et l'obligation de raccordement.....	306
27.2.3	Les mesures d'organisation du territoire relatives notamment à la protection des eaux souterraines .....	307
27.2.3.1	<i>Les mesures d'organisation du territoire en général.....</i>	307
27.2.3.2	<i>Les secteurs particulièrement menacés.....</i>	308
27.2.3.2.1	Les secteurs A <sub>0</sub> de protection des eaux souterraines .....	308
27.2.3.2.2	Les aires d'alimentation Z <sub>0</sub> .....	309
27.2.3.3	<i>Les zones et périmètres de protection des eaux souterraines</i> .....	309
27.2.3.3.1	Les principes.....	309
27.2.3.3.2	Les zones de protection S1, S2 et S3 .....	310
27.2.3.4	<i>Les périmètres de protection des eaux souterraines .....</i>	312
27.2.3.5	<i>Les cartes de la protection des eaux.....</i>	312
27.2.4	Les exigences concernant les liquides de nature à polluer les eaux.....	313
27.3	La protection quantitative des eaux .....	314
27.3.1	La réglementation des débits .....	314
27.3.2	Le prélèvement d'eau.....	314

27.4	La protection contre d'autres atteintes aux eaux	315
27.5	Trois autres éléments de la réglementation .....	316
27.5.1	Le coût des mesures de sécurité .....	316
27.5.2	Les dispositions pénales .....	317
27.5.3	La responsabilité civile .....	317
Chap. 28	Les forêts, la nature et le paysage .....	319
28.1	La protection des forêts .....	319
28.1.1	Le concept de forêt .....	319
28.1.2	Le défrichement .....	320
28.2	La protection de la nature et du paysage .....	321
28.2.1	Les fondements .....	322
28.2.2	Le concept de nature et paysage .....	322
28.2.3	L'accomplissement d'une tâche fédérale .....	323
28.2.4	La protection de la faune et de la flore .....	324
Partie VIII	<b>La mise en œuvre du droit de l'environnement</b> .....	327
Chap. 29	La décision de mise en conformité ou d'assainissement	329
29.1	La notion .....	329
29.2	L'obligation d'assainir .....	330
29.3	L'assainissement simultané .....	332
Chap. 30	L'étude d'impact sur l'environnement .....	333
30.1	La notion .....	333
30.2	Les projets soumis à étude d'impact .....	335
30.3	Le contenu de l'étude d'impact .....	338
30.4	La procédure .....	339
Chap. 31	La coordination .....	345
31.1	La notion .....	345
31.2	Les cas d'application .....	346
31.2.1	Les grands projets d'équipement fédéraux ...	346
31.2.2	Les projets soumis à étude d'impact .....	346
31.2.3	Les autres projets .....	347
Chap. 32	Deux autres instruments .....	349
32.1	L'aménagement du territoire et l'autorisation de construire .....	349
32.2	L'expropriation .....	350

Chap. 33	La qualité pour recourir.....	353
33.1	L'intérêt digne de protection .....	353
33.2	Les qualités légales.....	354
33.2.1	La qualité pour recourir des collectivités publiques.....	354
33.2.2	La qualité pour recourir des organisations de protection de l'environnement, de la nature et du paysage.....	355
33.2.2.1	<i>Les titulaires du droit de recourir ..</i>	355
33.2.2.2	<i>La mise en œuvre du droit de recours.....</i>	356
33.2.2.2.1	Les décisions attaquables.....	356
33.2.2.2.2	Les griefs invocables.....	358
33.2.2.2.3	La perte de la qualité pour recourir .....	358
33.2.2.2.4	Autres questions de procédure....	359
33.2.3	La qualité légale d'autres organisations .....	360
	Index analytique .....	361